

Estelle JOUSEAU étant concernée par le sujet, son pouvoir ne sera pas pris en compte

Le loyer 25 place de la mairie sera de 366,34€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le loyer 15 place de la mairie sera de 343,94€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un courrier sera transmis aux locataires afin de les informer de l'augmentation.

Mme le maire pose la même question concernant le loyer situé à l'ancienne école. Angéline PUGEAUT précise qu'il n'y a pas eu de travaux de réaliser depuis longtemps dans cet appartement et préférerait une augmentation moins forte.

BUISSON Fabienne, BOUDET Patricia, FERRIER Antoine, CROSET Richard, VARROT Luc et ROUSSÉ Isabelle votent pour l'indice de 3,49

PUGEAUT Angéline et PIGNON Patrick votent pour une augmentation à 2%

Le loyer à l'ancienne école sera de 458,67 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un courrier sera transmis à la locataire afin de l'informer de l'augmentation.

Mme le maire pose la même question concernant la salle de billard à l'ancienne école. Elle précise que des travaux ont été demandé par M. REBOUL, à savoir s'il était possible de faire reculer les radiateurs pour lui permettre d'isoler les murs et de faire installer un sous compteur.

Concernant les travaux demandés, M. BECHE a estimé un devis maximum à 440€, l'entreprise d'électricité a transmis un devis à 582€.

Richard CROSET précise qu'il y a peut-être un quiproquo sur celui qui va payer le fait de reculer les radiateurs et l'installation d'un sous-compteur, car il aurait entendu que c'était l'association qui prenait tout en charge.

Luc VARROT demande les raisons de faire installer un sous-compteur. Mme le maire explique qu'actuellement l'électricité est refacturée (leur consommation et celle de la commune concernant l'atelier communal). Ils pourront ainsi payer uniquement leur consommation.

Patrick PIGNON propose une augmentation avec un règlement mensuel au lieu d'annuel. Il faut, si un règlement mensuel est demandé, envisagé de changer le contrat.

Le contrat a été mis en place avec l'association en 2009 et M. CABAUD Philippe maire à l'époque, a justifié le faible montant du loyer par la prise en charge totale de l'électricité par l'association.

Vote pour l'augmentation :

- 1500 € BUISSON Fabienne, BOUDET Patricia, Richard CROSET, Angéline PUGEAUT
- 2000€ Patrick PIGNON
- 1800€ Antoine FERRIER, Luc VARROT, Isabelle ROUSSE

Le loyer sera de 1500€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un courrier justificatif de cette augmentation sera transmis à l'association concernée.

➤ **Révision des tarifs communaux (location salles, concession cimetière etc...)**

Mme le maire remet un document récapitulatif à l'ensemble des personnes présentes concernant le détail des tarifs actuels. Elle propose un changement tarifaire afin de prendre en compte les périodes de chauffage, c'est-à-dire un tarif hiver du mois d'octobre à mars inclus et un tarif été pour le reste de l'année.

Après réflexion, de nombreuses salles sont louées différemment en détaillant les locations pour chaque espace, la vaisselle, le chauffage ... alors que pour Champagnat, tout est compris.

Luc VARROT propose une augmentation sans différencier l'hiver de l'été.

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), personne ne souhaite différencier le tarif hiver et été.

Location salle communale pour le week-end 48 heures :

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 20€ pour les particuliers, soit 320€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : aucune augmentation pour les agents communaux, soit 150€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : aucune augmentation initiale pour les associations de Champagnat, soit 30€ pour la première location puis 320€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 20€ pour les particuliers extérieurs, soit 420€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 20€ pour les associations extérieures, soit 400€

Location salle communale pour une journée

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 10€ pour les particuliers, soit 160€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 10€ pour les manifestations à caractère culturel (habitants de Champagnat et autres), soit 60€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 10€ pour les particuliers extérieurs, soit 210€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 10€ pour les associations extérieures, soit 200€

Location matériel HI-FI SONO

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : reste gratuit

Location salle du stade et auvent

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : aucune augmentation, soit 70€

Pour le montant des cautions

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : une augmentation de 100€ pour la caution de la salle communale, soit 300€

Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir) : aucune augmentation pour la caution de la salle du stade, soit 200€

Pour la location des tables du stade : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 5€

Pour la location des tables salle communale : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 5€

Pour les concessions au cimetière

Pour la concession temporaire 15 ans 2m² : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 150€

Pour la concession trentenaire de 2m² : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 200€.

Pour la concession cinquantenaire 2m² : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 300€

Colombarium par case de 30 ans : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 650€

Colombarium par case de 50 ans : Par vote de 9 voix (dont 1 pouvoir), aucune augmentation, soit 800€

➤ **Vente d'herbe**

Mme le maire explique la législation concernant les indices de fermage afin de mettre à jour les tarifs pour les ventes d'herbe en sachant que le tarif de 2022 était de 81€/ha. Pour 2023, l'indice de fermage a augmenté de 5,63%.

Mme le maire précise les parcelles concernées : section A 551 et 552 (1 ha 22 ares) louées par M. Guy BORGES ; section A 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62 (1 ha 03 ares) louées par Mme Aurélie BLETON

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (dont 1 pouvoir) l'augmentation de 5.63%

Le tarif appliqué pour la vente d'herbe sera de 85.56 €/ha

➤ **Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2023**

Mme le maire informe que cette année, les jeunes sapeurs-pompiers seront présents à la cérémonie et comme à l'accoutumée, l'harmonie de Cuiseaux et des deux portes drapeaux. La cérémonie est fixée à 10H avec un vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie. Un rendez-vous est fixé pour 09h à la salle à l'ensemble des membres du conseil concernant la préparation du vin d'honneur. Mme le maire s'occupe de la commande de la gerbe. Concernant la diffusion de cette cérémonie, une annonce sera faite sur le journal, les panneaux d'affichage et l'application de panneau pocket.

➤ **Questions diverses**

Invitation de M. BOUCHET : pour la pose de la première pierre en gare à Louhans Châteaurenaud, le mercredi 8 novembre 2023 à 11h

Un mail de M. et Mme Claude TRONTIN est transmis à la commune : ils signalent que des arbres sont tombés abimant une clôture.

Luc VARROT demande des précisions sur la clôture afin de voir s'il est possible que les cantonniers fassent le nécessaire pour la réparation.

Mme le maire précise que l'ensemble des arbres ont été débités et que tous les axes sont libérés.

Par correction, une réponse sera faite par mail expliquant les démarches déjà réalisées et ce qu'il reste à faire.

Un mail du fils de M. Bertrand PUVIS de CHAVANNES : ce dernier informe du décès de son père et précise qu'une cérémonie sera faite devant leur chapelle privée le samedi 04 novembre 2023 à 14h

Les pompes funèbres ont sollicité la mairie pour réaliser des gravures sur la pierre tombale de Jean Luc BLANC : ils souhaitent faire graver le nom de Marie Thérèse BLANC sachant que son corps n'est pas là. Mme le maire a refusé et conseille à la famille de venir en mairie afin d'éclaircir cette demande.

Bilan financier de la fête du 14 août 2023 : dépenses 7498,43€ - Recettes 11441,24€ - Bénéfice de 3942,81€. Soit 1971.41 € chacun (CCAS Et Sou des écoles). Pour info, les bénéfices en 2022 étaient de 2353,63. Concernant le CCAS il faut soustraire à 1971.41 € la somme de 54.27 € (reprise de galettes) et

615.17 € (achat ECO CUP) ce qui fait un bénéfice pour le CCAS de 1301.97 € et 2025.68 pour le Sou des écoles.

Concernant l'essai du véhicule du berlingo électrique : Philippe a ramené de la documentation sans avoir pu essayer le véhicule. Il s'avère que le véhicule actuel serait repris pour 700€, le berlingo électrique est proposé à 36 200€ soit environ 30 000€ en incluant la prime.

Luc VARROT propose de prendre un autre véhicule classique et non électrique, de 5 ans. Malgré les démarches écologiques demandées, il préfère mettre cette somme dans les éclairages pour les lampadaires.

TOUR DE TABLE :

Estelle JOUSEAU :

Le loto radio Bresse du 18 novembre 2023 à 20h. Toutes les cartes ont été vendues, sachant que 30% est reversé à Champagnat Patrimoine soit 1080€.

Le loto le 09 décembre 2023 à 20H à la salle de CUISEAUX. L'ensemble de l'organisation est expliqué.

Site internet avancement

RGPD : quel document doit-on demander aux personnes pour diffuser les photos ? Mme le maire lui avait indiqué où le trouver à savoir à la mairie.

En ayant rencontré les deux architectes pour le marché public, elle a remarqué qu'une des deux était moins impliquées

Patricia BOUDET

Les colis de Noël seront distribués le 16 décembre 2023 à 09h, soit 43 colis : 10 colis couple, 30 personnes seules et 3 maisons de retraite.

Patrick PIGNON : RAS

Antoine FERRIER : RAS

Richard CROSET

Suite aux travaux de la SAUR, signalement de nombreuses fuites d'eau dans la rue. Un mail explicatif sur les faits et les foyers impactés sera transmis à BLI

Luc VARROT :

Rapporte les points importants abordés lors de la réunion syndicat mixte :

- Expose les obligations imposées par la loi sur la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), engendrant les problèmes de ruralité, avec la perte de petites communes.
- Parc national régional
- Mise en place des cafés débats

Rapporte l'assemblée générale du comité d'animation du vendredi 13 octobre 2023 : une réflexion est en cours pour réaliser une manifestation autour du four en pain en juin. Le calendrier des dates est fixé. Concernant les lumières, il y a eu des débats pour la période d'illumination.

Angéline PUGEAUT

Les pizzas du restaurant scolaire, bénéfice de 1062€

Le repas du sous des écoles le 04 novembre 2023

Le beaujolais nouveau prévu le 18 novembre 2023

Assemblée générale du SIVOM le 14 novembre 2023

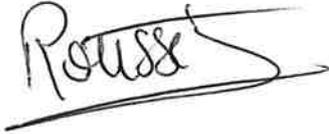
Mail transmis à la SPA (société protectrice des animaux) concernant le problème des chats, pas encore reçu de réponse.

Isabelle ROUSSÉ : RAS

Séance close à 23h12

La secrétaire de séance

ROUSSÉ Isabelle



Mme le maire

BUISSON Fabienne

